



ARMIX

TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

applicables au 1^{er} janvier 2024

votés en Conseil Communautaire du 14/12/2023

Factures calculées au prorata temporis : répartition des consommations proportionnellement aux tarifs votés chaque année.

EAU			
	TRANCHE OU CATEGORIE ABONNÉ	MONTANT HT	MONTANT TTC
ABONNEMENT ANNUEL (PART FIXE) (1)		33,175 €	35,000 €
CONSOMMATION (PART VARIABLE) (2)	Abonné	1,177 €	1,242 €
	Agriculteur	0,584 €	0,617 €
Lutte contre la pollution (*)		0,29 €	0,306 €
Redevance prélèvement		0,0466 €	0,049 €
Toute résiliation de contrat donne lieu à une facturation de frais de résiliation de 27,50 € TTC qui sont intégrés à la facture de fin de contrat.			

(*) Ces redevances sont collectées par la régie pour le compte de l'Agence de l'Eau.

Elles sont intégralement reversées à cet organisme, qui peut alors subventionner les travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement, mais aussi des travaux de restauration de milieux aquatiques.

(1) facturé au nombre de jours

(2) facturé au regard de la consommation enregistrée au compteur

Prix au m³ : 1m³ = 1000 litres

REGIE DES EAUX BUGEY-SUD

68 RUE ANTOINE LAVOISIER - LA PÉLISSIÈRE - 01300 BELLEY

Contacts : 04 28 38 44 81 / regiedeseaux@cbugeysud.com